

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

**DELIBERATION N° DEL042-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du  
Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN,  
N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO,  
D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN,  
P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)  
M<sup>me</sup> OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)  
Mme TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)  
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)  
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)  
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

Messieurs Yacine HADJ HASSINE et Mahfoud YAMOUNI ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Location d'un local commercial à la SARL Snow  
Conduite – remise gracieuse de loyer.**

**Rapporteur : Isabelle BEREZIAT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Très affecté par les obligations de fermeture liées à la crise sanitaire, l'auto-école Snow  
Conduite fait face à des difficultés qui menacent la pérennité de ses activités.

Contraint de solliciter un soutien exceptionnel de la part des collectivités locales, le directeur  
de l'établissement a demandé à bénéficier d'une remise gracieuse du loyer du mois d'avril  
2020. Le loyer est relatif au bail commercial conclu entre la mairie et l'école de conduite en  
2014 pour le local utilisé pour l'enseignement du code de la route notamment.

Cette remise gracieuse porterait sur le loyer du mois d'avril 2020, non versé à ce jour, pour  
un montant de 835,51 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder la remise gracieuse sollicitée,
- d'approuver les opérations comptables (annulation de recette) qu'elles supposent,
- de mettre ainsi fin à la procédure de recouvrement dont est chargée la trésorerie de Saint-Martin-d'Hères.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.